

4 juin 2014

Proposition du Conseil administratif du 4 juin 2014 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total brut de 98 037 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 52 642 000 francs, soit:

- un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève;**
- un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- un crédit de 478 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le développement du site de la gare des Eaux-Vives, déclenché par l'arrivée du CEVA, préfigure la transformation en profondeur des quartiers proches de la gare et représente l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire sur la rive gauche du canton.

Comportant de nombreux nouveaux logements, des activités commerciales et des bureaux ainsi que des équipements de proximité, conformément aux dispositions des planifications supérieures cantonale et communale qui le désignent comme quartier urbain mixte, le programme du développement autour de la gare des Eaux-Vives a intégré, dès les premières démarches menées au milieu des années 2000, un équipement culturel d'importance régionale.

Le choix d'y implanter la Nouvelle Comédie, intervenu suite aux démarches qui seront évoquées plus avant, se veut un symbole fort du lien culturel qui unit les habitant-e-s de la région. Inscrit dans la stratégie d'implantation des équipements culturels du Grand Genève, il est identifié en tant qu'équipement à fort rayonnement, avec un effet structurant pour l'ensemble de l'agglomération.

Sa position stratégique, à proximité immédiate de la gare, permettra de donner à cet équipement une accessibilité exceptionnelle par le dispositif ferroviaire et de transports publics organisé sous la forme d'une interface performante, tout en le plaçant au centre d'un dispositif de mobilité douce permettant de le relier aux quartiers voisins.

Cette localisation contribuera non seulement au desserrement des institutions culturelles genevoises qui aujourd'hui sont essentiellement concentrées dans le périmètre des anciennes fortifications, mais favorisera également l'animation du nouveau quartier dont il constitue l'élément moteur. Son positionnement en tête du dispositif, dans un lieu de forte animation urbaine, lui confère un rôle de repère urbain et d'articulation entre la route de Chêne et le nouveau quartier.

Ce dernier, formé de constructions organisées longitudinalement de part et d'autre d'une esplanade piétonne centrale en continuité de la voie verte, accueillera environ 350 logements ainsi que des activités et équipements principalement situés au rez-de-chaussée des immeubles. La conception de ces bâtiments a été définie au travers de plusieurs concours de projets. On constate, à l'issue de ces démarches, que les futurs bâtiments, composant le versant nord du périmètre, ont été conçus en tenant compte du projet de la Nouvelle Comédie, conférant ainsi une grande cohérence à ce morceau de ville, notamment du point de vue volumétrique.

L'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives, entrepris depuis de nombreuses années, a fait l'objet de validations successives par le Conseil municipal au fur et à mesure de l'avancement des études.

En 2004 déjà, conscient de la nécessité d'anticiper l'aménagement des sites touchés par la construction des futures gares du CEVA et dans le but de se donner les moyens pour mener les études nécessaires à l'organisation du futur quartier, notamment du point de vue du réaménagement des espaces extérieurs et des infrastructures, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude.

Ce crédit a notamment permis de mener, en complémentarité des démarches menées par le Canton, les études nécessaires à la mise au point du plan directeur de quartier (PDQ). En 2009, par l'adoption de ce document engageant les autorités, le Conseil municipal a fait siens les grands principes d'aménagement du secteur. C'est à ce moment-là qu'ont été fixées les grandes orientations d'aménagement du quartier, ses affectations, la répartition des potentiels et la structure générale de l'organisation du quartier.

La planification s'est poursuivie par l'adoption, par le Grand Conseil, d'une modification des limites de zones, transformant la zone ferroviaire en zone de développement 3. Cette modification du régime d'affectation du sol a été également préavisée favorablement par le Conseil municipal, simultanément à l'adoption du PDQ au mois de mai 2009.

En 2012 enfin, le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29786 de la gare des Eaux-Vives, qui a précisé les dispositions régissant l'aménagement du quartier, a reçu un préavis favorable du Conseil municipal. Il a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2013, achevant ainsi la planification du périmètre.

La construction de la Nouvelle Comédie devrait s'achever simultanément à la mise en service de la gare des Eaux-Vives, à l'automne 2019. Cet objectif, porté par tous les maîtres d'ouvrage constructeurs du site, vise à limiter au maximum la durée d'un chantier déjà très long.

Or, l'installation de chantier du CEVA occupe actuellement la zone d'implantation du bâtiment. Il est prévu que cette installation soit déplacée afin de laisser la place aux travaux de la Ville. Ce déplacement d'installation ne peut se faire que fin 2015 pour des raisons opérationnelles liées au chantier ferroviaire. Passé ce délai, il ne sera plus possible d'organiser le déplacement pour laisser place à la Ville de Genève, et par conséquent d'entreprendre les travaux de la Nouvelle Comédie dans les temps. Cela aurait pour conséquence un report de réalisation au-delà de la mise en service de la nouvelle gare.

L'inauguration de ce bâtiment emblématique, conjointement à la gare des Eaux-Vives, marquera l'engagement commun de la Ville et du Canton dans la réalisation de ce nouveau quartier. En respectant le planning, Genève pourra offrir à la

population genevoise, à la fin de l'année 2018, une véritable «fabrique de théâtre» permettant de produire et d'accueillir des créations des arts de la scène diffusées dans le monde entier. Il s'agira également d'un signe fort, de la part des collectivités publiques, de la volonté d'ancrer ce nouveau quartier dans une réalité urbaine contemporaine, répondant à la fois aux besoins locaux (logements, équipements de proximité) et à une vocation à plus large échelle, ancrée dans une réalité contemporaine d'agglomération (infrastructures régionales, culturelles et de transports).

Contexte et historique de l'opération

La Comédie de Genève, inaugurée en 1913, située au boulevard des Philosophes, s'est forgée en un siècle d'activité une solide réputation et a contribué au rayonnement international de Genève. Toutefois, ce bâtiment ne répond plus du tout aujourd'hui aux besoins de l'institution. La vétusté ainsi que l'inadéquation des installations auront même inspiré en 1987 la publication intitulée «Le rapport Langhoff. Projet pour le Théâtre de la Comédie» qui pointait tous les défauts de ce bâtiment et qui en concluait déjà à la nécessité d'un nouveau départ.

L'état des lieux technique de la Comédie de Genève est même alarmant, et cela depuis de nombreuses années: bâtiment vétuste, locaux inadaptés et insuffisants, machinerie obsolète, scène déformée et nonconforme aux exigences contemporaines sur le plan international, mauvais rapport entre la scène et la salle, acoustique défailante, absence directe au plateau pour les décors, accueil du public insatisfaisant, etc.

Force est de constater qu'un siècle après son inauguration, la scène phare de la Ville de Genève n'est plus adaptée à sa mission. Ce constat s'empire chaque année et péjore l'offre culturelle de la Ville de Genève. Nombre de projets européens ne peuvent être accueillis à Genève, et ceux qui le sont voient leurs décors découpés en morceaux pour atteindre la scène. Les conditions de sécurité de travail des professionnel-le-s sont gravement fragilisées avec une machinerie vétuste et difficile à manipuler, posant des problèmes croissants non seulement d'efficacité, mais aussi de sécurité. Etant donné l'impossibilité de mettre l'ancien bâtiment aux normes d'un théâtre municipal de l'envergure escomptée, le constat s'impose de façon limpide: il faut construire une Nouvelle Comédie.

Planification du quartier de la gare des Eaux-Vives

Janvier 2004: le Conseil municipal vote un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagement des sites touchés par le CEVA (PR-292 A).

Mai 2009: le Conseil municipal adopte le PDQ sous forme de résolution (PR-670 A) et émet un préavis favorable sur la modification des limites de zones (PR-669 A).

Janvier 2013: le Conseil municipal vote un préavis favorable pour le PLQ de la gare des Eaux-Vives (PR-988 A).

Projet de la Nouvelle Comédie de Genève

Novembre 2003: le Conseil municipal vote un crédit de préétude d'un montant de 150 000 francs (PR-117 CA) afin d'étudier la faisabilité de la Nouvelle Comédie sur un nouveau site.

Janvier 2005: suite aux études de faisabilité, le site de la gare des Eaux-Vives est choisi et validé.

Février 2008: le Conseil municipal vote un crédit d'étude de 4 000 000 de francs (PR-473) pour le lancement d'un concours et les études y afférentes.

Janvier 2009: la Ville de Genève lance un concours international ouvert pour la construction du théâtre de la Nouvelle Comédie.

Octobre 2009: l'Atelier FRES architectes et le scénographe «Changement à vue» remportent le concours avec le projet «Skyline».

Juin 2011: remise par les mandataires de l'avant-projet.

Octobre 2013: remise par les mandataires du projet de l'ouvrage.

Décembre 2013: une requête en autorisation de construire portant sur la construction de la Nouvelle Comédie est déposée au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Juin 2014: un crédit brut de 5 403 400 francs (PR-1081) est simultanément proposé au Conseil municipal pour la réalisation de travaux de terrassement d'une plateforme propre à recevoir l'infrastructure de la future desserte Chamonix-Viollier. Une partie de ces terrassements est inscrite dans l'emprise du projet de construction de la Nouvelle Comédie. Ces travaux préparatoires comprennent également l'abattage d'arbres ainsi que la démolition des bâtiments artisanaux. Selon une planification coordonnée tenant compte des coactivités sur site, les travaux envisagés sont prévus d'être terminés avant la fin de l'année 2015, période durant laquelle le chantier de la Nouvelle Comédie est prévu de débiter.

Exposé des motifs

La Nouvelle Comédie, un théâtre du XXI^e siècle pour Genève et sa région

Avec le projet de la Nouvelle Comédie, la Ville et le Canton de Genève proposent de créer une institution théâtrale régionale, capable de rayonner au niveau international et adaptée à la pluralité et à la richesse des arts de la scène

d'aujourd'hui. Théâtre de créations et d'accueils, elle tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts et des métiers de la scène romande, et permettra au public genevois de découvrir des spectacles locaux et internationaux marquants. Ouverte à un public diversifié, la Nouvelle Comédie vient compléter la carte théâtrale genevoise en offrant à Genève une scène de dimension internationale. Au cœur d'un nouveau quartier, la Nouvelle Comédie rassemblera habitant-e-s, visiteur-euse-s dans un espace conçu pour être vivant et animé.

Le projet, porté par la profession réunie en association, l'Association pour la Nouvelle Comédie, propose l'intégration dans une «fabrique de théâtre» de deux salles de spectacle complémentaires et indépendantes, de lieux de résidence pour les compagnies et les troupes, de salles de répétition, d'espaces d'accueil du public et de médiation, d'ateliers d'art et d'artisanat liés aux métiers des arts de la scène, d'un café-restaurant ouvert sur la Cité et des espaces pour l'administration et la diffusion. La Nouvelle Comédie proposera entre 250 et 300 événements artistiques et animations par année dans le domaine du théâtre, aujourd'hui le plus souvent pluridisciplinaire et comprenant plus largement l'ensemble des arts de la scène.

La Nouvelle Comédie est vouée à devenir une institution culturelle phare de Genève pour l'offre dramatique, par analogie au rôle communément admis pour le Grand Théâtre dans le domaine lyrique. Ce bâtiment rendra ainsi hommage à la diversité culturelle de Genève et à sa dimension internationale.

Très bien desservie par les transports publics, au centre d'une grande esplanade piétonne, adossée à la voie verte d'agglomération, bordée d'espaces verts et de rencontre, la future Nouvelle Comédie offrira plus qu'un théâtre: un véritable lieu de vie et de culture pour les arts de la scène et pour la vie quotidienne du quartier.

Présentation du projet culturel: une fabrique pour les arts de la scène

Accessible par tous les modes de transport, dans un périmètre large, la Nouvelle Comédie est conçue comme une institution régionale. Elle a pour vocation de devenir une scène de référence européenne. Théâtre de créations et d'accueils, elle tiendra un rôle essentiel dans la valorisation des arts et des métiers de la scène romande.

La Nouvelle Comédie répondra aux missions suivantes:

- soutenir la création genevoise et romande contemporaine et favoriser les résidences d'artistes, de compagnies et de troupes;
- développer des coproductions nationales et internationales, et accueillir des créations nationales et internationales;

- valoriser la profession et les métiers liés aux arts de la scène;
- proposer un programme de médiation culturelle et d'éducation artistique;
- participer à l'animation du quartier et de la ville, et développer des collaborations avec les institutions culturelles et sociales de la Cité, du canton et de la région.

Les créations, les accueils et les résidences

A l'exemple des scènes européennes significatives, le projet de la Nouvelle Comédie intègre deux salles: l'une de 500 places proposant un rapport frontal classique, l'autre un dispositif modulable pour 250 personnes maximum – afin de pouvoir accueillir tant les scénographies frontales que les scénographies éclatées, les spectacles à grand public que les propositions plus intimistes et expérimentales. Les deux espaces pourront fonctionner indépendamment l'un de l'autre.

La Nouvelle Comédie permet d'accueillir des compagnies, des artistes et des troupes en résidence. Les espaces de travail, loges et salles de répétition sont conçus afin de favoriser la collaboration avec des artistes invités, voire le développement de projets à long terme avec une troupe ou un collectif. Les résidences permettront de développer le travail de recherche et d'expérimentation, et d'enrichir les programmes de médiation culturelle et d'éducation artistique.

Une vitrine nationale et internationale

La scène de la Nouvelle Comédie est conçue pour accueillir à Genève les créations internationales présentées dans les festivals et les grandes institutions internationales. L'institution est ainsi appelée à jouer un rôle majeur dans le cadre des festivals de la région et dans le cadre de projets artistiques importants, rassemblant d'autres institutions romandes ou suisses de même envergure. La population genevoise aura accès aux spectacles marquants et aux créations les plus actuelles. La Nouvelle Comédie permet également à Genève de coproduire et de développer les collaborations avec les scènes européennes et de faire ainsi rayonner Genève au-delà de ses frontières.

Valoriser la profession et les métiers liés aux arts de la scène

La Nouvelle Comédie comprend des ateliers d'art et d'artisanat qui favoriseront la mise en valeur des métiers du théâtre aujourd'hui fragilisés. En intégrant ces ateliers au sein de l'institution et en les ouvrant au public et aux professionnels-le-s, la Nouvelle Comédie sera une véritable «fabrique de théâtre». Scénographie, perruques, peinture, costumes, maquillage, lumière, son, décors sont indispensables à une institution ouverte à tous les genres théâtraux.

Les métiers du théâtre sont peu enseignés en Suisse romande. La Manufacture forme à la mise en scène et au jeu d'acteur et d'actrice. La Nouvelle Comédie sera un lieu de transmission et de valorisation des métiers d'art et d'artisanat par le biais des stages et des places d'apprentissage qui seront proposés. Le savoir-faire développé dans la «fabrique de théâtre» servira tout le théâtre romand.

La médiation culturelle et l'éducation artistique

La population sera bien reçue à la Nouvelle Comédie. Café-restaurant ouvert toute la semaine, transports publics et espaces dévolus à des animations et activités pédagogiques, la «fabrique de théâtre» est pensée pour que le public ait un accès privilégié à la création et à la fabrication. Il sera même possible d'assister à la construction des décors en direct. Les espaces de répétition sont conçus pour recevoir les classes et le public, et ouvrir l'institution à la Cité, mettant ainsi en valeur les activités de médiation.

Animer la ville et la région

La Nouvelle Comédie développera son action dans différents territoires. Tout d'abord, à l'échelle d'un nouveau morceau de ville et de ses habitant-e-s pour lequel-le-s l'institution proposera des animations et favorisera une vie de quartier de qualité, ensuite à l'échelle de la Ville et du Canton de Genève où la nouvelle institution incarnera un rôle culturel fort, à l'échelle de la région, symbole du lien culturel qui unit les habitant-e-s d'un Grand Genève en construction et enfin, aux niveaux national et international par sa capacité d'accueil, de rayonnement et de collaboration.

Ces éléments seront déclinés dans un véritable cahier des charges de l'institution, qui en précisera les missions. Les rencontres théâtrales tenues entre septembre 2012 et mars 2013 ont bien montré, entre autres, la nécessité d'être plus explicite sur les missions et les cahiers des charges des différentes scènes dramatiques.

La réalisation de cette infrastructure sera un signal fort pour Genève. Elle valorisera la vie culturelle, elle bénéficiera à l'ensemble de la population et sera ouverte sur la ville, elle concrétisera la nouvelle loi sur la culture du Canton et elle accompagnera de façon positive la transformation de notre région.

Gouvernance de la Nouvelle Comédie de Genève

La Fondation d'art dramatique (FAD) est la fondation d'intérêt communal public qui gère actuellement la Comédie et le Théâtre Le Poche depuis 1979. Sous la présidence de M. Thomas Boyer et la vice-présidence de M. Gérard

Deshusses, elle rassemble des représentant-e-s des partis politiques siégeant au Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que trois représentant-e-s du département de la culture et du sport de la Ville de Genève, trois représentant-e-s du Département de l'instruction publique du Canton et deux représentant-e-s des organisations professionnelles.

Concernant la Nouvelle Comédie, la FAD a été associée aux travaux du Groupe opérationnel constitué entre 2009 et 2013 pour suivre l'élaboration du projet et son chiffrage. Ce groupe était piloté par le département des constructions et de l'aménagement et était composé de représentant-e-s du département de la culture et du sport, de la FAD, de l'actuelle direction de la Comédie, de l'Association pour la Nouvelle Comédie, ainsi que de deux observateurs représentant le Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport et le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

En 2012, suite à la Déclaration d'intention signée entre le département de la culture et du sport de la Ville de Genève et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton, un Groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (GANC) a été constitué par ces deux départements avec la mission, sous la direction confiée à M. Mathieu Menghini, chargé d'enseignement à la Haute école de théâtre de Suisse romande, d'élaborer des propositions pour le cahier des charges de l'institution, le modèle de gouvernance, le budget de fonctionnement et la préparation de la nomination de la future direction. La FAD, l'actuelle direction de la Comédie et l'Association pour la Nouvelle Comédie y ont pris part.

Tout comme le recommande le Rapport du groupe d'accompagnement, le maintien de la FAD comme organe de gestion de la transition entre l'ancienne et la Nouvelle Comédie est la meilleure option. Toutefois, la composition et les missions de la FAD devront faire l'objet d'une réforme afin que celle-ci puisse évoluer et prendre en compte le partenariat public-public entre la Ville et le Canton de Genève. La réforme de la FAD devrait être engagée parallèlement à l'étude du projet de construction par les Parlements. C'est également la FAD qui devrait déterminer la procédure et le calendrier de la nomination de la future direction de la Nouvelle Comédie, l'actuelle direction terminant son mandat en juin 2017.

Obligation légales et de sécurité

Le concept de sécurité est basé sur les exigences et recommandations des directives et des règles en vigueur en Suisse suivantes: Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI), ordonnance 4 relative à la loi sur le travail du 18 août 1993 (Conseil fédéral suisse) et les directives

techniques Installations sprinklers (2005) et Installations de détection d'incendie (Association suisse des constructeurs de systèmes de sécurité (2005).

Les objectifs généraux de protection incendie sont les suivants:

- garantir la sécurité des personnes;
- prévenir les incendies et limiter la propagation des flammes, de la chaleur et de la fumée;
- limiter les risques de propagation du feu aux bâtiments, ouvrages et installations voisins;
- conserver la stabilité structurelle pendant une durée déterminée;
- permettre une lutte efficace contre le feu et garantir la sécurité des forces d'intervention;
- assurer une évacuation efficace.

Afin de répondre à ces objectifs, les installations suivantes sont prévues:

- installation de protection incendie à surveillance totale;
- installation déluge pour la scène pouvant être actionnée à la main depuis un endroit sûr;
- installation de désenfumage pour la salle frontale, la salle modulable et le foyer;
- installation sprinkler pour les ateliers et le dépôt de costumes.

Description de l'ouvrage et du projet

Concept

La Nouvelle Comédie de Genève s'implante dans le nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives. A l'échelle du quartier, elle sera l'équipement majeur qui fera vivre l'esplanade, colonne vertébrale du projet urbain. A l'échelle de la ville, le théâtre attirera les Genevois par ses spectacles et par ses usages publics. Enfin, à l'échelle nationale et internationale, la Nouvelle Comédie de Genève sera un équipement de référence. Le projet apporte une réponse qui intègre ces différentes échelles; un théâtre qui rayonne à l'international, tout en gardant une échelle urbaine du quartier. Le théâtre est avant tout un lieu d'échanges entre les artistes et le public. Si traditionnellement cet échange était limité aux représentations théâtrales, aujourd'hui la volonté est de créer un lieu d'échanges plus convivial, un lieu vivant, pluriel et dynamique. C'est un théâtre dans la ville et une ville dans le théâtre. Le projet propose à la fois un bâtiment avec une identité forte, tel un signal dans la ville, et à la fois un équipement hyperfonctionnel, conçu comme une usine à fabriquer des spectacles.

Approche urbaine: ouvrir le théâtre sur la ville

L'identité forte est donnée par un profil singulier sur l'espace public qui lui confère une image iconographique propre, soulignant sa fonction d'équipement public. L'espace de l'esplanade pénètre dans le théâtre par un grand volume tout en hauteur. C'est un espace généreux, vivant et lumineux qui accueille les usages publics, situés au niveau de l'esplanade: bar-restaurant, billetterie-librairie, foyer... C'est l'espace de référence du bâtiment qui a une vocation d'usages multifonctionnels : restauration, expositions, conférences, performances, happenings... Le théâtre et ses fonctions activent l'esplanade. Celle-ci est conçue comme l'espace public du théâtre qui invite le passant et le spectateur à entrer dans le bâtiment. Un dessin de points au sol, illuminés la nuit, anime l'espace et oriente les visiteurs vers l'entrée du théâtre. Les façades du hall reçoivent un éclairage qui met en scène ce lieu, outil de communication du théâtre avec l'extérieur : ambiances colorées, projections... «Quand on dessine une salle de théâtre, la scénographie commence sur le trottoir parce que c'est là que débute la soirée», disait un scénographe de Jean Vilar.

Approche fonctionnelle: la machine à créer des spectacles

Le théâtre de la Nouvelle Comédie est non seulement un lieu de représentation théâtrale, mais aussi un lieu de création de spectacles. Les décors et costumes sont créés sur place dans les ateliers de menuiserie, serrurerie, peinture... Ce sont eux qui font de la Nouvelle Comédie une véritable usine de création artistique. Cette création n'est plus cachée mais fait partie de la vie du bâtiment, et les activités sont montrées par des transparences visuelles depuis la rue, depuis le restaurant.

Les circulations des populations sont organisées avec une grande rationalité, distinguant le public des artistes, des techniciens, des administratifs, de manière à privilégier la fonctionnalité du bâtiment. La circulation du public se fait principalement le long de la façade sud-est, au niveau de l'esplanade depuis laquelle le public accède au théâtre. Elle dessert les usages publics et les accès aux deux salles. Le public a également accès à un foyer bas équipé d'un bar pour les entractes et autres manifestations, situé entre les deux salles au même niveau que les deux scènes. Côté quartier des Eaux-Vives, le long de la façade nord-ouest, des galeries horizontales permettent de distribuer l'ensemble du théâtre, et d'organiser les circulations des artistes, des techniciens et de l'administration de façon qualitative, claire et efficace, tout en créant une image épurée et sobre du théâtre.

L'entrée des artistes se situe sur cette façade, au niveau de la rue Viollier, conçue comme une promenade. Les grands volumes des salles sont placés au cœur du bâtiment et matérialisent le point de rencontre final des différents flux de personnes. Les deux salles de répétition sont également accessibles au public,

et se situent au-dessus de la salle modulable. Ces salles sont équipées de résilles d'accroche de projecteurs aux plafonds. Les ateliers de réalisation des décors sont situés au niveau de la rue Viollier, au même niveau que les scènes. Les ateliers et la scène frontale sont desservis par l'aire de livraison principale située sur la façade sud-ouest. Cette aire, accessible depuis la route de Chêne et l'avenue de Chamonix, permet d'accueillir en stationnement un poids lourd jusqu'à la dimension d'un train routier. Elle peut être fermée et isolée de l'extérieur pour un déchargement ou un chargement à toute heure, confortable, à l'abri du froid et des intempéries, sans encombrer la voie publique et sans gêne sonore pour les riverains. Le théâtre dispose d'une place de stationnement pour les poids lourds à l'extérieur du théâtre, au pied de la façade sud-ouest. Cette place de stationnement est dédiée aux livraisons de la Comédie. Une livraison secondaire, située sur la façade nord-est, sur la place basse, permet de desservir directement la salle modulable. La circulation des décors se fait de façon aisée entre les aires de livraison, les ateliers de montage et de fabrication, les scènes, les salles de répétition et le dépôt décors en sous-sol grâce à de larges circulations horizontales et à deux monte-décors.

Les usages plus compartimentés (administration, loges, bureaux...) sont placés sur les salles, dans des volumes perpendiculaires à l'esplanade, créant la forme reconnaissable du bâtiment.

Approche structurelle

La Nouvelle Comédie a une emprise au sol de 102,90 x 40,80 m et une hauteur de 25,45 m. La construction d'un théâtre à côté de voies ferrées demande une réflexion particulière du point de vue constructif, structurel et acoustique. Pour minimiser l'impact des nuisances liées au CEVA, il est proposé de réaliser une structure béton massive très inerte, à l'intérieur de laquelle viennent s'insérer les deux salles scéniques, appuyées sur des structures indépendantes, elles-mêmes reposant sur des boîtes à ressorts. Ce principe permet une désolidarisation parfaite des deux structures et ne permet pas la transmission des nuisances sonores. La structure béton massive permet de lutter efficacement contre la propagation du bruit dans le bâtiment, notamment grâce aux murs de refend perpendiculaires au CEVA.

Le principe de ces murs donne son image au théâtre et offre la possibilité de réaliser aisément les porte-à-faux du hall. De cette façon, ce grand espace sera libéré d'éléments porteurs, amplifiant ainsi l'impression de légèreté et de transparence du hall. D'un point de vue thermique, la structure béton apporte une grande inertie, facteur indispensable pour maîtriser les consommations énergétiques. Le théâtre est essentiellement composé de grands volumes, aux points porteurs réduits, pouvant communiquer les uns avec les autres et accueillir des usages divers permettant une grande flexibilité et évolutivité du bâtiment. L'espace des

ateliers de montage des décors, de serrurerie et de menuiserie est composé de deux grands volumes de plus de 400 m² chacun par 8 m de haut, sans appui porteur intermédiaire. Les salles de répétition ont une surface totale de 470 m² par 6,45 m de haut, également sans appui porteur. L'atelier peinture et les ateliers de fabrication sont conçus sur le même principe. L'usage de dalles alvéolaires précontraintes permet d'atteindre ces portées importantes avec de faibles épaisseurs. Le volume des loges et de la direction artistique, situé au-dessus de la salle frontale, est également conçu en structure béton sur le principe d'un bâtiment-pont, reposant sur les deux volumes béton des circulations verticales d'accès à ces espaces, et sur le mur longitudinal du foyer.

Approche constructive

Le bâtiment est également pensé de façon rationnelle du point de vue constructif : de la structure au détail d'exécution. Le plan est conçu sur une trame de 5,40 m, empruntée de celle de la galerie commerciale et de la gare du CEVA. Cette trame, basée sur un multiple de 30 cm, permet de mettre en œuvre des éléments de construction standards, et par conséquent de maîtriser les coûts de réalisation du bâtiment. Les façades sont construites sur un module unique de 2,70 x 1,10 m. Le module se décline en différents types de panneaux, selon les façades, les orientations ou autres contraintes spécifiques. Cette modularité apporte une grande harmonie au projet et permet également de maîtriser le budget.

L'enveloppe du bâtiment

La façade sur l'esplanade est composée de panneaux vitrés non isolants de 2,70 x 1,10 m, le hall jouant le rôle d'espace tampon. L'enveloppe thermique du bâtiment est positionnée sur le mur intérieur du hall. Ce mur béton reçoit une finition de lasure colorée rouge qui permet à la fois d'apporter un traitement chaleureux, et à la fois de lire la richesse de la texture du béton. Les murs, le sol et les plafonds sont traités de façon monochrome. Des ouvrants dans la façade permettent une ventilation importante de l'espace du hall en été.

La façade sur la rue Viollier est conçue sur le même module que celle de l'esplanade, mais avec des éléments vitrés isolants en double vitrage. Cette façade est soulignée par trois niveaux de galeries qui distribuent les différents espaces du théâtre. Les murs et les plafonds sont recouverts d'une lasure incolore que met en valeur la teinte naturelle du béton gris. Le sol est traité par une résine de couleur grise qui se marie avec les tons du béton. Des ouvrants de ventilation permettent de réguler la température à chaque niveau des galeries.

Le ruban constitue la peau enveloppante du bâtiment. Il est réalisé en caissettes de tôle d'aluminium perforé anodisé naturel de 2,70 x 1,10 m. Il confère

au bâtiment un aspect unitaire, et filtre la lumière naturelle. Dans les espaces de travail, ces cassettes sont ouvrantes afin d'offrir aux usagers une vue dégagée sur l'extérieur. Sur la façade sud-ouest, côtés route de Chêne et ville, le bâtiment offre une façade signalétique annonçant la «Nouvelle Comédie de Genève» par un jeu de perforations du ruban.

L'image du bâtiment évolue tout au long de la journée : sobre et élégant le jour, multiple et coloré le soir. Le bâtiment communique avec son environnement en exprimant la richesse de sa vie intérieure.

Matérialisation des espaces

La matérialisation des espaces participe à l'idée d'un théâtre comme une usine à fabriquer des spectacles. Elle permet aussi de caractériser chacune des entités programmatiques du bâtiment. Les espaces du public sont généreux spatialement, et sont traités avec simplicité et singularité : des sols continus et des murs en béton teinté. Les ateliers sont neutres, les murs et plafonds sont en béton et les sols en plancher bois ou simplement en béton en fonction des usages.

Les matériaux de la salle frontale et son éclairage sont choisis en contraste avec l'espace du hall dans une recherche d'ambiance plus mystérieuse qui prépare le spectateur à la représentation théâtrale. Les murs et le plafond sont habillés d'une maille métallique, en acier inoxydable sablé et trans-sonore, qui donne un aspect unitaire à la salle. Les traitements acoustiques sont positionnés en arrière de cette maille.

Les matériaux de la salle modulable sont choisis dans un souci de cohérence avec le reste du bâtiment. Les murs sont habillés de lames verticales de différentes largeurs et de 2,20 m de haut en béton fibré. Quatre hauteurs de lames se superposent afin d'habiller toute la hauteur sous passerelles de la salle. Ces lames sont positionnées en fonction des besoins en matière d'acoustique. L'éclairage architectural de la salle est intégré dans ce dispositif d'habillage par l'interposition de lames lumineuses de 2,20 m de haut.

Les deux salles de répétition sont traitées de manière identique; l'une d'une surface de 220 m² (17 x 13 m environ), l'autre d'une surface de 165 m² (16 x 10,5 m environ). Les murs sont traités dans leur partie basse de panneaux de bois perforés sur une trame de 2,70 x 1,10 m. Dans leur partie haute, les murs sont peints en noir. Les deux salles de répétition sont accessibles au public.

Approche scénique: les deux salles

La complémentarité des deux salles permet de concevoir et de présenter tout type de spectacles. Les accès des salles frontale et modulable se situent aux niveaux de l'esplanade et de la rue Viollier.

La salle frontale, d'une capacité de 498 places, présente un parterre en une seule volée, dessiné selon une courbe de visibilité exponentielle afin d'offrir une parfaite visibilité de la scène. Le léger galbe du gradin confère à l'auditoire une certaine chaleur, une connivence favorable à une véritable vision et écoute du spectacle. Le rapport scène/salle est direct, le regard du spectateur est focalisé vers la baie de scène. Le volume de la salle comprend les régies de pilotage des éclairages, de l'audio et de la vidéo. L'avant-scène constitue le premier cadre de scène et un prolongement de cette dernière vers la salle. L'extension du plancher démontable au-delà du cadre de scène, pour rentrer véritablement dans la salle au plus près du public, offre des possibilités scénographiques jusqu'alors jamais aussi simplement et naturellement imaginables. Cet espace comprend un plancher détrappable destiné à moduler la profondeur de scène et à modifier la jauge du public. Un plafond technique, situé à l'aplomb de cette avant-scène, est dissimulé au-dessus des réflecteurs acoustiques. Le plafond technique de la scène est composé d'un gril (zone technique praticable) et d'un faux gril, structure métallique destinée à recevoir l'ensemble des machineries de levage, des décors, rideaux, éclairages... Le sens de portée des fermes a été orienté de façon à optimiser les capacités de surcharge, épurer le plancher technique en caillebotis et faciliter l'exploitation de cette zone de travail. La cage de scène sera dotée d'un ensemble de porteuses destinées à l'accrochage et à la manœuvre des décors, éclairages, rideaux et tentures. Ces machineries seront en partie de conception traditionnelle (équipes contrebalancées) et de conception plus performante de type motorisé, acceptant des charges plus lourdes. A terme, l'ensemble des porteuses pourra être de conceptions et capacités de levage semblables. Le plancher de scène est entièrement démontable dans sa partie centrale, libérant un dessous de scène de 3 m de hauteur nécessaires aux dispositifs scéniques d'apparition et organisation de différents niveaux de scène.

La salle modulable dédiée à la création théâtrale s'inscrit dans une forme et un rapport différent de celui de la salle frontale. La salle se définit comme une «black box», un parallélépipède doté d'un ensemble d'équipements scénographiques et techniques les plus polyvalents possibles, modulables et offrant le maximum de possibilités d'implantation et de mode de fonctionnement. Les éléments principaux concernent, outre la machinerie de levage, le plancher et les gradins, le plafond technique et les passerelles de périphérie et transversales. Le projet comprend la mise en œuvre d'un plafond technique intégrant une zone d'accroche répartie sur toute la salle (le faux gril), un réseau de passerelles périphériques et quatre passerelles transversales. Ces quatre passerelles permettent une gestion rapide de l'espace en termes de montage et réglage des éclairages. Un second réseau de passerelles périphériques vient compléter cette structure.

Ces passerelles sont destinées à permettre l'implantation d'éclairages scéniques et de s'intégrer à des scénographies spécifiques. La machinerie comprend un ensemble d'équipes motorisées implantées de manière fixe ou mobile entre les

passerelles. Ce dispositif offre des capacités d'installation et de montage des spectacles très rationnelles, tant dans le cadre des créations que principalement dans celui de l'accueil de productions extérieures. Un ensemble de rideaux mobiles permettra de moduler l'acoustique interne du volume. Le plancher est constitué d'une structure démontable dans sa partie centrale, à l'identique de celle de la grande scène, permettant différentes configurations scénographiques, apparitions, niveaux de planchers de scène... Les gradins rétractables peuvent être disposés selon différentes configurations, frontales, bifrontales, trifrontales, en angle...

Le plancher de scène comprend deux plateformes élévatrices destinées au montage rapide du gradin dans sa plus grande configuration frontale. Le gradin demeure un élément fondamental dans la conception et le principe de modularité de cette salle. Ce dernier est constitué d'un ensemble d'éléments indépendants et autonomes dans leur mise en œuvre, compatibles entre eux. Un complément de gradins rigoureusement identiques est imaginé pour une utilisation dans la salle de répétition située au-dessus.

Programme et descriptif des travaux

Les salles de spectacle

A l'exemple des scènes européennes significatives, le projet de la Nouvelle Comédie intègre deux salles : l'une de 500 places proposant un rapport frontal classique, l'autre un dispositif modulable pour 250 personnes maximum – afin de pouvoir accueillir tant les scénographies frontales que les scénographies éclatées. Les deux espaces pourront fonctionner indépendamment l'un de l'autre. Une part de la réussite du Théâtre de Vidy, par exemple, s'est jouée dans l'articulation de ses diverses salles qui permet une programmation variée.

Les ateliers d'art et d'artisanat

La Nouvelle Comédie comprend des ateliers d'art et d'artisanat qui favoriseront la mise en valeur des métiers d'art du théâtre aujourd'hui fragilisés. En intégrant ces ateliers au sein de l'institution et en les ouvrant au public et aux professionnel-le-s, la Nouvelle Comédie sera une véritable «fabrique de théâtre». Scénographie, perruques, peinture, costumes, maquillage, lumière, son, décors sont indispensables à la magie du théâtre. Ils sont au cœur du projet de la Nouvelle Comédie.

La formation

Les métiers du théâtre sont peu enseignés en Suisse romande. La Manufacture forme à la mise en scène et au jeu d'acteur et d'actrice. La Nouvelle Comédie

sera un lieu de formation aux métiers d'art et d'artisanat par le biais des stages et des places d'apprentissage qui seront proposés. Le savoir-faire développé dans la «fabrique de théâtre» servira tout le théâtre romand.

L'accueil du public et la médiation

La population sera bien reçue à la Nouvelle Comédie. Café-restaurant ouvert toute la semaine, librairie, transports publics et espaces dévolus à des animations et des activités pédagogiques, la «fabrique de théâtre» est pensée pour que le public ait un accès privilégié à la création et à la fabrication. Il sera même possible d'assister à la construction des décors en direct... Les espaces de répétition sont conçus pour recevoir les classes et les écoles et ouvrir l'institution à la Cité.

Le café-restaurant

Le café-restaurant sera à la fois la cafétéria des artistes et le lieu de rencontre du public et des professionnel-le-s. Un espace intérieur, une terrasse couverte et une terrasse extérieure accueilleront le public et la population tout au long de la journée et de la soirée.

Les espaces

L'entier de la façade sud-est du bâtiment est parcouru par un immense promenoir de plain-pied avec l'esplanade de la gare des Eaux-Vives. Le public a accès à un café-restaurant (qui peut s'étaler sur l'esplanade selon les saisons), à la billetterie et à un espace livres, situés au centre, et à un grand foyer d'accueil qui court sur deux niveaux (un niveau esplanade, un niveau scènes). L'ensemble sera animé par une mise en lumière faisant appel et informant les Genevois-e-s des activités de la Nouvelle Comédie.

La salle frontale de 500 places offre les meilleures conditions d'écoute et de visibilité en regard d'une scène moderne de 12 à 14 m d'ouverture, profondeur de 15,5 m, largeur aux coulisses de 28 m, cintres à plus de 20 m, dessous de scène. La jauge de 500 places est actuellement la référence européenne permettant la meilleure durée d'exploitation des créations et le meilleur rapport scène-salle.

La salle modulable offre des possibilités multiples de rapports acteurs-spectateurs (jusqu'à 250 selon les rapports) : 15,5 m x 26 m, grill à 9 m, dessous de scène.

Les ateliers occupent tout le créneau sud-ouest du bâtiment. Ils regroupent un grand atelier de construction (menuiserie / serrurerie) et de montage de 900 m² de plain-pied avec les scènes, un atelier de peinture à l'étage, de petits

ateliers annexes (sculptures, masques, accessoires...) et un grand atelier de fabrication de costumes.

Deux salles de répétition. Situées au créneau nord au-dessus de la salle modulable, éclairées naturellement, de dimensions généreuses (11 x 15 m et 13 x 17 m), elles sont compatibles avec les gradins de la salle modulable et permettent ainsi des activités pédagogiques, de médiation et d'animation.

Les loges collectives et individuelles, éclairées naturellement, sont relayées, près des scènes, par des loges à changements rapides et des foyers d'attente.

Les bureaux, d'une surface globale de 450 m², en éclairage naturel, sont au plus près des ateliers et de la salle frontale, offrant une synergie entre les artisans, les gestionnaires et les artistes.

Transparence, circulation, simplicité, lisibilité, rationalisation des parcours, économie et fonctionnalité optimales, tout a été mis en œuvre pour créer un outil performant et agréable à vivre, à la mesure d'un théâtre de notre temps et de notre région.

Surfaces

La surface de plancher brute (SP) totale est de 16 060 m².

Le cube SIA 416 total est de 103 106 m³.

Les surfaces nettes (SN) correspondent aux surfaces utiles:

Programme/type de surfaces	pces/m ²	espaces/m ²	total/m ²
Public / Administratif			1 978
Niveau 0: rue Viollier			
Niveau 1: Esplanade			
Accueil du public		715	
Niveau -1: Sanitaires H/F/handicapés	126		
Niveau 0: Vestiaires publics	33		
Niveau 1: Hall d'entrée/terrasse	467		
Billetterie	44		
Local annexe billetterie	12		
Vestiaires publics	33		
Foyer		676	
Niveau 0: Foyer bas/exposition	353		
Bar	46		
Niveau 1: Foyer haut/exposition	277		
Bar/Restaurant/Cuisine		312	

Niveau -1: Dépôts restaurant	12	
Poubelles réfrigérées	9	
Vestiaires H/F	20	
Niveau 1: Bar/restaurant	156	
Cuisine	81	
Plonge/laverie	13	
Chambre froide	9	
Déballage/tri	3	
Sanitaires H/F/handicapés	9	
Direction artistique		275
Niveau 5: Bureaux	222	
Salle de réunion	23	
Espace d'accueil	15	
Photocopieuse/stockage	4	
Café/détente	11	
Théâtre		3 622
Salle et scène frontale		1 413
Niveau -1: Dessous de scène	259	
Local cheminée de contrepoids	64	
Stockage gradins	44	
Niveau 0: Salle frontale (gradins)	351	
Cage de scène	479	
Fosse d'orchestre	72	
Niveau 1: Régies (éclairage, sono, vidéo)	29	
Niveau 2: Local ampli, son	10	
Local gradateur	23	
Poursuite	46	
Niveau 3: Locaux annexes	14	
Niveau 4: Locaux annexes	14	
Studio, vidéo stockage	8	
Salle modulable		977
Niveau -1: Dessous de scène	205	
Stockage gradins	168	
Niveau 0: Salle modulable	404	
Coulisse/stockage	57	
Niveau 1: Stockage/régie son	10	
Galerie du public	123	
Niveau 2: Local gradateur d'éclairage scénique	10	
Salle de répétition		492
Niveau 2: Salle travail complémentaire /salle réunion	62	

Niveau 3: Salle de répétition 1	224	
Salle de répétition 2	165	
Locaux annexes	16	
Niveau 4: Locaux annexes	25	
Loges des artistes/foyer		511
Niveau 0: Entrée des artistes	32	
Réception, bureau d'accueil	13	
Loge de changements rapides (SF)	9	
Espace d'attente (SF)	55	
Espace d'attente (SM)	19	
Loge de changements rapides (SM)	21	
Niveau 3: Loges collectives grande salle (SF)	86	
Loges collectives		
salle modulable (SM)	86	
Niveau 4: Foyer des artistes	28	
Loges grande salle (SF)	76	
Loge de maquillage (SF)	11	
Loges salle modulable (SM)	55	
Loge de maquillage (SM)	11	
Sanitaire H/F	9	
Foyer des techniciens		229
Niveau -1: Vestiaires des techniciens	57	
Niveau 2: Foyer des techniciens	58	
Vestiaire du personnel de salle	16	
Espace artistique (ex espace détente)	98	
Ateliers		4 391
Accès décors/livraison		485
Niveau 0: Accès camions (livraison principale)	104	
Zone de déchargement camions	67	
Circulation des décors	270	
Accès camions (livraison secondaire)	13	
Zone de déchargement camions	31	
Ateliers montage/maintenance		1 567
Niveau -1: Atelier de menuiserie/outillage	113	
Atelier de serrurerie/outillage	64	
Laboratoire son	24	
Niveau 0: Espace montage/stockage décors	421	
Atelier de menuiserie/outillage	284	
Atelier de serrurerie/outillage	122	
Atelier de scène/vidéo-son	35	
Niveau 2: Atelier électricité	10	

	Local peinture complémentaire	88	
	Atelier sculpture/moulage	88	
Niveau 4:	Atelier tapisseries et draperies	45	
	Atelier costumes	176	
	Bricolage/tissus	15	
	Buanderie	15	
	Teintures	7	
	Salon essayage	30	
	Bureau	30	
	Atelier peinture		412
Niveau 2:	Atelier peinture	401	
	Stockage peinture/sorbonne	11	
	Direction technique		151
Niveau 1:	Bureau d'études	24	
	Espace de réunion	24	
	Bureaux divers	18	
Niveau 2:	Bureau direction technique	18	
	Bureau adjoint technique/secrétariat	18	
	Bureau régisseurs/chefs de services	49	
	Locaux techniques		1 134
Niveau -1:	Locaux nettoyages	7	
	Technique bâtiment (locaux techniques)	944	
Niv -1 à 5:	Locaux sanitaires	64	
	Locaux techniques électriciens/ CVSE	105	
Niveau 1:	Local pompiers	11	
	Locaux techniques climatiseurs	3	
	Stockage		642
Niveau -1:	Dépôts décors/équipements de scène	223	
	Dépôt éclairage, sono et vidéo	29	
	Magasins	51	
	Dépôts armurier	10	
	Dépôts costumes	25	
	Dépôt archives	35	
	Local poubelles	30	
	Local informatique	26	
	Stockage complémentaire	66	
	Stockage nacelle	5	
Niveau 0:	Locaux annexes	21	
Niveau 2	Dépôts accessoires	58	
	Local annexe	3	

Niveau 4 Dépôts costumes	46	
Niveau 5 Dépôt matériel cintriers	14	
Surface nette totale		9 991

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Le bâtiment sera à hautes performances énergétiques. Il respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergies, intitulées «100% renouvelable en 2050».

Il sera également particulièrement respectueux de l'air environnant. Les solutions de production de chaleur (pompe à chaleur) et d'électricité n'engendreront aucune émission dans l'air. Seule la chaudière à gaz ou biogaz, qui n'assurera que les fonctions d'appoint et de secours, émettra ponctuellement des gaz de combustion. Ainsi, en construisant un bâtiment à très faibles émissions dans l'air, la présente construction contribuera à répondre à l'ordonnance sur la protection de l'air (OpAir), et notamment aux dispositions particulières dans les zones à fortes émissions.

Les mandataires prendront en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction par l'Etat de Genève. Ils pourront également se référer aux recommandations publiées par l'association eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Concept énergétique

Ce projet est une occasion privilégiée de concrétiser la stratégie «100% renouvelable en 2050» sur un périmètre à forte densité.

La Nouvelle Comédie constitue une réalisation d'envergure dans un quartier en pleine mutation, dont les aménagements ont été inscrits dans un plan localisé de quartier. Le concept énergétique associé a exploré tous les potentiels renouvelables disponibles (soleil, air, géothermie, eau du lac et biogaz), et a permis de mettre en évidence les ressources énergétiques à exploiter préférentiellement, à savoir les potentiels solaires pour la production d'électricité, et l'eau du lac pour les besoins en énergie thermique (chaud et froid).

Un tel projet d'infrastructures énergétiques (GéniLac) est actuellement à l'étude par les Services industriels de Genève (SIG). Toutefois, ce projet de grande envergure, qui permettrait d'alimenter une grande partie du quartier des Eaux-Vives en chaleur comme en rafraîchissement, grâce à des énergies renouvelables, ne dispose pas encore d'une planification opérationnelle.

Dans cette attente, le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) seront assurés par une pompe à chaleur (PAC) à air. Cette dernière fonctionnera

de manière réversible et assurera également les besoins de rafraîchissement des salles de spectacle et des locaux de régie. Une chaudière à gaz assurera les fonctions d'appoint et de secours. Cette solution permettra d'assurer une couverture des besoins en énergie par les énergies renouvelables d'environ 70%, et de 100% si un contrat biogaz est souscrit auprès des SIG. A noter toutefois qu'elle pourra, le cas échéant, être remplacée par un raccordement à des infrastructures énergétiques de quartiers autres que le GéniLac, dès lors qu'elles sont pertinentes et opérationnelles lors de la mise en service du bâtiment.

Le bâtiment sera également producteur d'électricité, grâce à quatre centrales solaires photovoltaïques construites sur chacune des toitures hautes.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment sera à haut niveau de performances énergétiques (HPE) et possédera une enveloppe thermique avec un niveau d'isolation équivalent aux exigences du label Minergie®.

Selon la norme SIA 380/1 (éd. 2009), l'indice de dépense énergétique pour le chauffage sera d'environ 106 MJ/m²/an.

L'enveloppe du bâtiment comprendra les éléments suivants:

- isolation de la façade côté esplanade (14 cm);
- isolation des autres façades (20 cm);
- isolation des façades enterrées (14 cm);
- isolation de la toiture (20 cm);
- isolation de la dalle sur terrain (14 cm);
- fenêtres avec double vitrage isolant.

Les isolants seront apposés à l'extérieur pour limiter les ponts thermiques.

Avec sa façade vitrée côté esplanade, le hall fonctionnera comme un espace bioclimatique.

En hiver, les apports solaires passifs permettront de chauffer la zone et de réduire les pertes de chaleur des locaux adjacents. En été, une ventilation naturelle de l'espace sera générée par un effet de cheminée dû aux ouvrants supérieurs, garantissant ainsi un confort thermique agréable.

Ventilation-aération

Les espaces pouvant accueillir un grand nombre de personnes, les locaux borgnes, les sanitaires et les locaux avec des contraintes acoustiques par rapport

à l'extérieur seront ventilés par une installation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

Cela concerne notamment:

- la salle frontale, la salle modulable et les salles de répétition;
- le restaurant;
- le foyer;
- les vestiaires, les loges et les sanitaires;
- les ateliers et les dépôts;
- les régies.

Ces installations avec récupération de chaleur permettront d'économiser 26% des besoins de chauffage, réduisant ainsi l'indice de dépense énergétique pour le chauffage à environ 78 MJ/m²/an.

Les bureaux administratifs, bénéficiant d'ouvrants, seront ventilés naturellement.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» et les équipements destinés aux locaux de douches seront de type temporisé. Les réservoirs de chasse des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les réseaux de distribution d'eau froide et eau chaude sont subdivisés en secteurs différenciés pour les diverses activités, de manière à pouvoir établir, au besoin, des comptages spécifiques.

Les installations sanitaires seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et conformément à la SIA 2026, «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Gestion de l'eau

Pour ce projet, il n'a pas été prévu d'installation de récupération de l'eau de pluie du fait d'un investissement disproportionné par rapport à l'utilisation qui pourrait en être faite.

De plus, une gestion de l'eau de pluie par infiltration n'est pas envisageable sur la parcelle, compte tenu de la nature du sol.

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct. Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automation simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité, ainsi que par l'utilisation systématique de selfs électroniques de classe A2. Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA ++.

Il est prévu la construction d'une cabine moyenne tension de 1000 kVA, répondant aux besoins électriques du bâtiment.

Le projet comporte également la mise en place d'un dispositif de protection contre la foudre, conformément aux recommandations de l'AEAI.

Production locale d'électricité

Le potentiel solaire du bâtiment sera exploité pour produire de l'électricité, locale et renouvelable. A noter que cette construction d'envergure permettra à la Ville de construire sa plus importante centrale jusqu'à ce jour, et par là même d'augmenter de plus de 50% sa production solaire photovoltaïque annuelle.

Quatre centrales solaires photovoltaïques seront construites sur les toitures plates des quatre saillies de bâtiment:

toiture sur ateliers:	262 m ²
toiture sur cage de scène:	364 m ²
toiture sur bâtiment pont:	146 m ²
toiture sur salles de répétition:	364 m ²

Ces panneaux seront intégrés architecturalement aux toitures. D'une surface totale de 1136 m², elles cumuleront une puissance crête de 153 kWc et produiront environ 154 000 kWh par an.

Les recettes attendues pour cette installation se montent à 26 000 francs et l'amortissement est réalisé en 15,5 années.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, reposant plus particulièrement sur deux principes:

- l'identification systématique des potentiels de création de centrales photovoltaïques dans le cadre des projets de construction ou de rénovation conduits par la Ville, et l'intégration d'une proposition dans les demandes de crédits de travaux y relatives;

- la création d'un fonds énergie et climat, alimenté par les recettes générées par la vente de l'électricité produite par les centrales aux SIG et à Swissgrid, et dédié au financement de nouvelles installations.

La puissance totale des centrales photovoltaïques réalisées à ce jour est de 298 kWc. Elles produisent environ 295 000 kWh/an. Les recettes annuelles générées par ces centrales se montent à près de 164 000 francs.

Estimation des coûts

Projet de délibération I:

Construction du bâtiment de la Nouvelle Comédie de Genève

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
0	Terrain		70 436
	053 Electricité (raccordement au réseau)	70 436	
1	Travaux préparatoires		566 073
10	Relevé, études géotechniques		49 000
	102 Etudes géotechniques	20 580	
	109 Divers / sondages	28 420	
11	Déblaiement, préparation du terrain		76 617
	111 Défrichage	18 399	
	112 Démolitions	46 305	
	114 Déplacements de terre	11 913	
13	Installations de chantier en commun		12 250
	135 Installations provisoires	12 250	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		102 900
	152 Canalisations (conduites de raccordement au réseau)	49 000	
	155 Raccordements aux réseaux	53 900	
17	Fondations spéciales, protection de fouilles et étanchement		325 306
	172 Enceintes de fouilles	253 487	
	176 Epuisement des eaux	71 819	
2	Bâtiment		51 609 145
20	Excavation		154 510
	202 Apport de matériaux	154 510	
21	Gros œuvre I		27 787 534
	211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	14 877 162	
	212 Dalle de liaison CEVA	243 156	
	213 Construction en acier	1 227 670	
	215 Construction légère préfabriquée/ façades longitudinales	11 439 546	

22	Gros œuvre 2		1 555 811
222	Ferblanterie	110 650	
223	Protection contre la foudre	58 600	
224	Couverture	920 447	
225	Étanchéités et isolations spéciales	331 487	
226	Crépissage de façades	134 627	
23	Installations électriques		7 736 039
230	Panneaux photovoltaïques	380 000	
231	Appareils à courant fort	540 111	
232	Installations de courant fort	3 294 762	
233	Lustrerie	1 532 666	
234	Appareils consommateurs d'énergie	522 275	
235	Installations de télécommunication	257 394	
236	Installations à courant faible	350 533	
237	Installations de sécurité	581 985	
238	Installations provisoires	150 963	
239	Contrôle OIBT, tri déchets, prestations entreprise	125 350	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		4 409 120
242	Production de chaleur	933 060	
243	Distribution de chaleur	507 640	
244	Installations de ventilation	1 262 240	
245	Installations de conditionnement d'air	609 560	
246	Installations de réfrigération	271 460	
247	Installations de désenfumage	444 920	
249	Installations de régulation	380 240	
25	Installations sanitaires		1 567 128
251	Appareils sanitaires courants	224 518	
252	Appareils sanitaires spéciaux	87 808	
253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	73 010	
254	Tuyauteries sanitaires	831 040	
255	Isolation des tuyauteries sanitaires	144 158	
256	Unités avec installations sanitaires incorporées	45 384	
258	Agencements de cuisine	26 950	
259	Installation sprinklers	134 260	
26	Installations de transport		524 808
261	Ascenseurs et monte-charge restaurant	524 808	
27	Aménagements intérieurs 1		3 609 412
271	Plâtrerie	663 358	

272	Ouvrages métalliques	1 856 160	
273	Menuiserie	826 594	
275	Systèmes de verrouillage	73 500	
276	Dispositifs intérieurs de fermeture	189 800	
28	Aménagements intérieurs 2		4 264 783
281	Revêtements de sols	1 515 584	
282	Revêtements de parois	570 620	
283	Faux plafonds	1 037 695	
285	Traitement des surfaces intérieures	792 812	
287	Nettoyage du bâtiment	201 072	
289	Signalétique	147 000	
3	Equipements d'exploitation		8 487 096
33	Installations électriques		312 791
331	Appareils à courant fort (EL + SC)	30 658	
332	Installations de courant fort (EL + SC)	282 133	
35	Installations sanitaires		250 000
358	Agencements de cuisine	250 000	
36	Installations de transport, installations de stockage		4 779 330
361	Machinerie scénique	3 252 255	
365	Réseaux scéniques	1 527 075	
37	Aménagements intérieurs 1		3 144 975
372	Ouvrages métalliques, serrurerie scénique	2 110 565	
373	Menuiserie scénique	361 085	
378	Gradins fauteuils	497 700	
379	Rideaux, tentures	175 625	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		18 483 272
50	Frais de concours		590 000
500	Concours	585 000	
501	Rétribution jury	5 000	
51	Autorisations, taxes		535 615
511	Autorisations, gabarits, taxes	74 860	
512	Taxes de raccordement	460 755	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		320 000
522	Maquettes	15 000	
523	Photos	5 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	300 000	
56	Autres frais secondaires		150 000
561	Frais de surveillance par des tiers	45 000	
564	Expertises	20 000	

566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	60 000	
568	Panneaux publicitaires	25 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		3 071 668
583	Réserves imprévus (4,1% x 74 918 739)	3 071 668	
59	Comptes d'attente pour honoraires		13 815 989
590	Honoraires divers (physicien, concepteur lumière, géomètres...)	365 000	
591	Architecte	9 248 861	
592	Ingénieur civil	1 426 981	
593	Ingénieur électricien	755 000	
594	Ingénieur CVCR	481 100	
595	Ingénieur en installations sanitaires	191 800	
596	Acousticiens	194 000	
597	Ingénieur sécurité	214 000	
599	Scénographe	939 247	
9	Ameublement et décoration		370 000
90	Meubles		370 000
902	Meubles espaces publics (y compris restaurant)	370 000	
a)	Coût total de la construction HT		79 586 022

Calcul des frais financiers

57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% + TVA (8% x 79 586 022) =		6 366 882
b)	Coût de la construction TTC		85 952 904
61	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% x 85 952 904) =		3 438 116
c)	Sous-total		89 391 020
62	+ Intérêts intercalaires (2,5% x 89 391 020 x 42 mois) / (2 x 12) =		3 910 857
d)	Sous-total		93 301 877
63	+ Fonds d'art contemporain (2% x 47 906 877 francs) (sur le montant net soit 93 301 877 francs moins 45 395 000 francs de recettes)		958 138
	Total brut de la construction: construction du bâtiment		94 260 015
	Total arrondi TTC		94 260 000

A déduire, les crédits d'études déjà voté		-4 150 000
Crédit étude PR-117 CA, voté le 5 novembre 2003	-150 000	
Crédit étude complémentaire PR-473, voté le 20 février 2008	-4 000 000	
Total brut du projet de délibération I (arrondi)		90 110 000
A déduire: les recettes		-45 395 000
Subvention Fonds énergie des collectivités	-300 000	
Indemnité SIG pour le poste de transformation MT/BT	-95 000	
Participation de l'Etat de Genève	-45 000 000	
Total net du projet de délibération I (arrondi)		44 715 000

Délai de réalisation

Les phases d'études se sont terminées en fin d'année 2013. La phase d'appel d'offres devrait débiter au plus tard à l'automne 2014 pour respecter le planning général des travaux. Le chantier pourrait démarrer au début de l'année 2016 et durer 36 mois. La remise de l'ouvrage se ferait en début d'année 2019 et l'ouverture au public au mois de septembre de la même année.

Cette planification est indicative, sous réserve du vote du crédit et d'un éventuel recours de tiers.

La Nouvelle Comédie de Genève fait partie d'un PLQ qui est actuellement en consultation auprès des autorités cantonales.

Cofinancement

Ainsi que l'indique la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture signée le 30 octobre 2013, le premier volet de mise en œuvre prévoit un engagement plus important du Canton permettant de faire face aux besoins reconnus de grandes institutions dont la Nouvelle Comédie pour ce qui concerne l'investissement.

Le Canton et la Ville de Genève se sont donné pour objectif d'assumer conjointement et à parts égales l'investissement (premier volet) et le fonctionnement (sous réserve du deuxième volet indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale) de la future Nouvelle Comédie et d'en organiser conjointement la gouvernance.

Le Conseil d'Etat a inscrit en septembre 2013 un montant de 45 millions de francs pour la première législature de son plan décennal des investissements 2014-2023.

Le 6 novembre 2013, le Conseil d'Etat confirmait au Conseil administratif par écrit cette inscription de 45 millions de francs, soit 11,25 millions de francs pour

chaque année de 2018 à 2021, en indiquant que le projet de loi d'investissement correspondant sera déposé dès 2016 au Grand Conseil.

Le 26 février 2014, le Conseil d'Etat reconfirmait par courrier ce qui précède ainsi que sa volonté de voir se concrétiser le projet de la Nouvelle Comédie, conjointement avec la mise en service du CEVA.

L'objectif commun au Canton et à la Ville est en effet de pouvoir réaliser cet équipement culturel majeur dans les délais utiles pour l'inaugurer en même temps que la ligne ferroviaire CEVA.

Subventions/Indemnités

Une requête en subvention a été déposée auprès du Fonds énergie des collectivités, pour un montant de 300 000 francs, correspondant à une part de l'investissement.

Les SIG indemniseront forfaitairement, pour un montant de 15 000 francs, correspondant à l'occupation du local de transformation MT/BT (moyenne tension et haute tension), situé à l'intérieur de la Nouvelle Comédie de Genève et pour un montant de 80 000 francs, correspondant à sa réalisation.

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 043.007.04 du 9^e plan financier d'investissement 2014-2025 pour un montant de 90 850 000 francs bruts, moins 45 000 000 de francs de recettes prévues, soit un montant net de 45 850 000 francs.

En outre, cet objet est au bénéfice de deux crédits d'études préalablement votés pour un montant total de 4 150 000 francs, soit:

- part du crédit de pré-étude PR-117CA d'un montant total de 150 000 francs voté le 5 novembre 2003 sous le numéro PFI 043.007.01;
- ainsi qu'un crédit d'étude PR-473 d'un montant de 4 000 000 de francs voté le 2 février 2008 sous le numéro PFI 043.007.02.

Soit un total brut de 95 000 000 de francs.

Conditions de mise à disposition

A l'instar de la mise à disposition gratuite de l'actuel bâtiment de la Comédie, il est prévu de remettre la Nouvelle Comédie à la FAD au moyen d'une convention de mise à disposition gratuite, étant précisé que les charges annuelles

d'énergie seront à charge du bénéficiaire. Cette convention sera parallèle à la Convention de subventionnement qui régira les missions de cette institution et les modalités de mise en œuvre de ces missions par la FAD et la Direction de la Nouvelle Comédie.

Impact sur le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour la Nouvelle Comédie a été élaboré par le Groupe d'accompagnement et prévoit des charges à hauteur de 15,7 millions de francs. Ce budget est modeste en comparaison avec de nombreuses autres scènes européennes de mêmes dimensions ou envergures : le Schauspielhaus de Zurich dispose par exemple d'un budget de 37 millions de francs, Der Stiftung Konzert Theater de Berne dispose de 37 millions de francs, l'Odéon à Paris de 18 millions de francs, tandis que la Schaubühne de Berlin comme le Théâtre de Vidy à Lausanne ont environ 20 millions de francs à disposition.

Actuellement, la Ville de Genève alloue une subvention de 5 547 478 francs par année à la FAD. Le Canton alloue pour sa part une subvention annuelle de 2 450 000 francs. Le budget annuel total de la FAD est ainsi de 7 997 478 francs. Ce montant est réparti entre la subvention pour l'actuelle Comédie à hauteur de 5 747 000 francs, la subvention pour le Poche à hauteur de 2 017 000 francs et la gouvernance de la FAD à hauteur de 233 478 francs.

En prenant en compte la prévision des recettes propres de la Nouvelle Comédie ainsi que les contributions publiques et privées, le financement complémentaire à prévoir est de 6 833 000 francs.

Budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie

Charges

Frais de personnel, y compris charges sociales (hors café-restaurant)	6 300 000
Frais de fonctionnement	
Eau, électricité, chauffage, économat, entretien du matériel d'exploitation, location, communication, etc.	1 900 000
Frais de production	
4 créations «maison» et/ou reprises	2 700 000
2 créations résidences	1 000 000
4 créations coproductions	1 600 000
Médiation, éducation artistique et animations	
Actions de médiation et d'éducation artistique	370 000
Expositions, conférences, films, master class, etc.	80 000

Frais d'accueil de spectacles	
7 spectacles en accueil	1 600 000
Droits d'auteurs	150 000
Total charges	15 700 000
Revenus	
Billetterie (240 représentations; fréq. env. 75%)	
Salle frontale (environ 115 repr. x 380 pers. x 26)	1 200 000
Salle modulable (environ 125 repr. x 160 pers. x 26)	500 000
Autres recettes activités	
Expos, films, conférences, pédagogie, médiation, etc.	20 000
Coproductions	400 000
Tournées (environ 50 représentations)	600 000
Contributions publiques (Pro Helvetia, Corodis, etc.)	100 000
Contributions privées	300 000
Total revenus	3 120 000
Déficit de fonctionnement	12 580 000
Subvention actuelle (Ville et Canton)	5 747 000
Complément de subvention à prévoir (Ville et Canton)	6 833 000

En ce qui concerne le financement du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie, la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève, concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture signée le 30 octobre 2013, prévoit une plus grande participation du Canton dans les institutions d'importance régionale, notamment au moyen d'un engagement financier à parts égales dans le fonctionnement de la Nouvelle Comédie. Ce deuxième volet est indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale faisant actuellement l'objet de discussions entre le Conseil d'Etat et les communes.

Sous réserve de l'issue des négociations en cours avec le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton et la Ville de Genève devraient, à parts égales, prendre en charge par année une subvention de fonctionnement de 12 580 000 francs en faveur de la Nouvelle Comédie, soit 6 290 000 francs chacun. La subvention de la Ville de Genève en faveur de l'actuelle Comédie correspondant à 3 986 426 francs, l'impact sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève devrait correspondre à l'augmentation de la subvention de 2 303 574 francs.

Si ce scénario visant un financement des frais de fonctionnement à parts égales ne devait pas se réaliser, des propositions de rééquilibrage des engagements financiers de la Ville de Genève et du Canton seront faites dans le domaine de la culture, dans le cadre d'une stratégie concertée de politique culturelle.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 1 996 520 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Projet de délibération II

Matériel scénique mobile de base

Exposé des motifs

Le poste matériel scénique mobile prend en compte les matériels et équipements techniques et scéno-techniques indispensables à son fonctionnement de base dès la livraison des bâtiments. Ces équipements ne sont pas rattachés au bâtiment et font partie du théâtre en ordre de marche. Ils comprennent:

Rideaux et tentures

Un ensemble de velours de scène de base, dimensionné pour chaque salle.

Lumière

- un seul jeu d'orgue pour les deux salles;
- un petit parc de projecteurs «standards».

Son et vidéo

- un parc réduit d'enceintes de diffusion
- un vidéoprojecteur de petite puissance (non dimensionné pour la grande salle)

Estimation des coûts

Libellé

Equipement scénographique mobile de base	560 096
Honoraires architectes (équipement scénographique de base)	42 500
Honoraires scénographes (équipement scénographique de base)	65 222

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	53 425
Projet de délibération II	721 243
Total arrondi TTC	722 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 80 370 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Projet de délibération III

Matériel informatique

Exposé des motifs

Ce projet de délibération comprend une subvention d'investissement octroyée à la FAD pour l'acquisition de matériel informatique réparti comme suit:

A. Informatique liée à la bureautique

Cette rubrique comprend le matériel informatique mobile nécessaire concernant uniquement la bureautique pour le personnel administratif, technique et les ateliers.

L'introduction dans le bâtiment, trois baies de distribution ainsi que tout le câblage et les prises sont déjà inclus dans le projet de délibération I.

Les postes informatiques comprennent une tour (PC), un écran et une imprimante, et constituent de ce fait une moyenne pour l'ensemble de ce matériel.

B. Informatique liée au scénique

Cette rubrique comprend le matériel informatique lié au scénique pour le son et la vidéo.

Les équipements informatiques pour le pilotage de la machinerie dédié aux équipes motorisées et aux ponctuels, ainsi que trois switch pour la lumière, le câblage et les connecteurs sont inclus dans le projet de délibération I.

Les postes informatiques ci-dessous sont traités en vrac et comprennent plusieurs appareils de type et de fonction différents.

C. Télécommunication

La téléphonie utilisera le système DECT SIP.

Ce système comprend des téléphones fixes pour toute l'administration, des téléphones fixes et mobiles couplés utilisant le même numéro pour la technique, ainsi qu'un certain nombre d'appareils mobiles pour les temporaires et les invités extérieurs.

Estimation des coûts

	Libellé	Montant TTC
A.	Informatique liée à la bureautique	158 200
B.	Informatique liée au scénique	87 400
C.	Télécommunication	196 750
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	35 388
	Total projet de délibération III	477 738
	Total arrondi TTC	478 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 125 530 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Le SEC allouera une subvention d'investissement correspondante à la FAD pour que cette dernière puisse équiper le bâtiment de l'informatique et de la téléphonie nécessaires au fonctionnement.

Projet de délibération IV

Mobiliers et luminaires utilisateurs

Exposé des motifs

Cette rubrique comprend le mobilier non fixe nécessaire au fonctionnement du bâtiment.

Mobilier ateliers : les tables et chaises des ateliers peinture, sculpture, costumes et ateliers complémentaires qui permettent de réaliser les tâches afférentes.

Mobilier loges et foyer des artistes : les chaises, fauteuils et autres meubles accessoires pour les espaces des artistes. Les tablettes et armoires sont comprises dans le poste bâtiment (projet de délibération I).

Mobilier bureaux : les tables, les chaises et les meubles de rayonnage pour les espaces dédiés à la direction artistique et à la direction technique.

Luminaires bureaux : des luminaires mobiles sur pied qui permettent d'éclairer les espaces de travail de la direction artistique et de la direction technique.

Estimation des coûts

Libellé	Montant TTC
Meubles ateliers	524 000
Meubles de loges/foyers personnel	86 400
Meubles de bureaux	486 000
Luminaires bureaux	34 020
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	90 434
Total projet de délibération IV	1 220 854
Total arrondi TTC	1 220 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 154 390 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Projet de délibération V

Matériel scénique mobile et matériel technique (machines pour les ateliers)

Ce projet de délibération comprend le matériel suivant géré par le Service culturel SEC:

A. Matériel scénique mobile complémentaire

Le poste matériel scénique mobile prend en compte les matériels et équipements techniques et scéno-techniques non intégrés dans le projet de construction de la Nouvelle Comédie, indispensables à son fonctionnement étendu. Le poste est décomposé en 4 «familles» d'équipements:

1. Les rideaux et tentures de scène complémentaires
2. Les matériels d'éclairage scénique
3. Les matériels de sonorisation
4. Les matériels de projection (vidéoprojection)

Chaque ensemble intègre les consoles de commande (jeux d'orgue et console de façade audio) et un parc de matériels compatibles dans les deux salles de la future Comédie (projecteurs, enceintes, micros, câblage...). Les velours de scène sont fabriqués spécialement pour chaque salle et dimensionnés en conséquence.

B. Menuiserie

Cette rubrique comprend les machines nécessaires à l'exploitation des ateliers de construction pour la menuiserie, en particulier : scie circulaire, tronçonneuse,

scie à ruban, ponceuse, mortaiseuse à chaîne, aspiration localisée ainsi que centrale d'aspiration (y compris tuyaux de raccordement).

C. Serrurerie

Cette rubrique comprend les machines nécessaires à l'exploitation des ateliers de construction pour la serrurerie, en particulier : scie à onglet, perceuse, tronçonneuse alu, scie à ruban et l'évacuation de fumée.

D. Costumes

Cette rubrique comprend les machines nécessaires à l'exploitation des ateliers de confection des costumes, en particulier : table à repasser, machines à coudre, surjeteuse, lave-linge et sèche-linge.

E. Divers

Cette rubrique comprend les autres outils nécessaires au montage et à l'assemblage des constructions, en particulier : nacelle élévatrice, échelle, visseuses, chariots transports et servantes outillages.

Des machines étant récupérables à l'actuelle Comédie, les machines chiffrées ci-dessous concernent les acquisitions complémentaires nécessaires à l'exploitation de ces nouveaux ateliers.

Estimation des coûts

	Libellé	Montant TTC
A.	Matériel scénique mobile complémentaire	1 038 441
B.	Menuiserie	75 410
C.	Serrurerie	17 410
D.	Costumes	54 300
E.	Divers	70 100
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	100 453
	Total projet de délibération V	1 356 114
	Total arrondi TTC	1 357 000

Référence au 9^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 151 070 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel (SEC).

Validité des coûts

Les prix indiqués dans les chapitres «Estimation des coûts» sont ceux d'octobre 2013 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques selon CFC, norme SIA 416

La surface de plancher brute totale (SP)	16 060 m ²
Le volume bâti (VB)	103 106 m ³
Prix au m ² de plancher TTC (Délibération I – Bâtiment / SP)	5 869 francs / m ²
= (94 260 000 francs / 16 060 m ²)	
Prix au m ³ TTC (Délibération I – Bâtiment / VB)	914 francs / m ³
= (94 260 000 francs / 103 106 m ³)	

Autorisation de construire

La Nouvelle Comédie de Genève fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (DD) déposée le 19 décembre 2013 au DALE. Sans opposition, la requête devrait être délivrée en fin d'année 2014. Une requête de démolition des bâtiments artisanaux (M.6607-2) se situant sur le périmètre de la Nouvelle Comédie de Genève a été accordée le 11 août 2011. La démolition sera réalisée dès début 2015, dans le cadre des travaux préparatoires exécutés en vue de l'aménagement de la future desserte Chamonix-Viollier.

Régime foncier

Le projet de la Nouvelle Comédie de Genève est localisé sur la parcelle N° 2432 de la Commune de Genève/Eaux-Vives, actuellement propriété privée de l'Etat de Genève. Une partie de cette parcelle, au nord du futur tracé ferroviaire, sera cédée à la Ville de Genève dans le cadre du remembrement foncier et de la

répartition des droits à bâtir convenus entre l'Etat, la Ville de Genève et les CFF, en vue du développement commun du pôle de la gare des Eaux-Vives.

Les échanges fonciers seront effectifs au plus tard à l'entrée en force des autorisations de construire.

Information publique

Un processus de concertation avec les différents acteurs de la Nouvelle Comédie de Genève et du quartier de la gare des Eaux-Vives a été mis en place conjointement entre le Département de la culture et du sport et le Département des constructions et de l'aménagement, de même qu'une stratégie de communication visant à promouvoir le projet à une large échelle.

Les grandes étapes du projet ont fait l'objet de présentations au grand public ainsi qu'aux milieux culturels, dont font partie l'Association pour une Nouvelle Comédie et la FAD.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en CHF)**

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant HT	%	Délibération
Terrain et travaux préparatoires	636'509	1%	I - A.
Gros œuvres I + II	43'734'950	45%	
Second œuvre	7'874'195	8%	
Equipements d'exploitation	8'487'096	9%	
Frais secondaires	4'667'283	5%	
Ameublement et décoration	370'000	0%	
Honoraires	13'815'989	14%	I
Matériel scénique mobile	667'819	1%	
Matériel informatique	442'593	0%	III
Mobilier et luminaires utilisateurs	1'129'630	1%	IV
Matériel technique	1'256'481	1%	V
Frais administratifs et financiers, y compris TVA 8%	14'954'456	15%	I / II / III / IV / V
Coût total brut du projet TTC	98'037'000	100%	I / II / III / IV / V

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné :

CHARGES

30 - Charges de personnel		
31/32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	2'507'880	
36 - Subventions accordées	2'303'574	part VGE si parité VGE/Canton
Total des nouvelles charges induites	4'811'454	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement	4'811'454
---	------------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2015	5'000'000		5'000'000
2016	30'000'000	395'000	29'605'000
2017	30'000'000		30'000'000
2018	19'000'000	11'250'000	7'750'000
2019	9'887'000	11'250'000	-1'363'000
2020		11'250'000	-11'250'000
2021		11'250'000	-11'250'000
Totaux	93'887'000	45'395'000	48'492'000

RECAPITULATIF GENERAL DES PROJETS DE DELIBERATIONS I, II, III, IV et V		
DPBA	Projet de délibération I : construction du bâtiment	94'260'015
	TOTAL BRUT DE LA CONSTRUCTION (arrondi)	94'260'000
	A déduire, les crédits d'études déjà votés	-4'150'000
	Crédit de pré-étude PR-117CA, voté le 05.11.2003	-150'000
	Crédit d'étude PR-473, voté le 20.02.2008	-4'000'000
	TOTAL BRUT DU PROJET DE DELIBERATION I	90'110'000
	A déduire, les recettes	-45'395'000
	Subvention du Fonds Energie des collectivités	-300'000
	Indemnité SIG - poste de transformation MT/BT	-95'000
	Participation de l'Etat de Genève (2018 à 2021)	-45'000'000
	TOTAL NET PROJET DE DELIBERATION I (arrondi)	44'715'000
DPBA	Projet de délibération II : matériel scénique mobile de base	721'244
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION II (arrondi)	722'000
SEC	Projet de délibération III : matériel informatique	477'738
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION III (arrondi)	478'000
DCS	Projet de délibération IV : mobilier et luminaires utilisateurs	1'220'854
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION IV (arrondi)	1'220'000
DCS	Projet de délibération V : matériel technique	1'356'114
	TOTAL PROJET DE DELIBERATION V (arrondi)	1'357'000
RECAPITULATION GENERALE DE L'OPERATION		
DPBA	Projet de délibération I (total brut de la construction)	94'260'000
DPBA	Projet de délibération II (matériel scénique mobile de base)	722'000
SEC	Projet de délibération III (informatique)	478'000
DCS	Projet de délibération IV (mobilier)	1'220'000
DCS	Projet de délibération V (matériel technique)	1'357'000
	TOTAL GENERAL BRUT DE L'OPERATION avant déductions	98'037'000
	A déduire, les recettes	
	Subvention Fonds énergie des collectivités	-300'000
	Indemnité SIG pour le poste de transformation MT/BT	-95'000
	Participation de l'Etat de Genève (échelonné sur 4 ans - 2018 à 2021)	-45'000'000
	TOTAL GENERAL NET DE L'OPERATION après déductions	52'642'000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 90 110 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 958 138 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 5 novembre 2003 de 150 000 francs (PR-117 CA, N° PFI 043.007.01), le crédit d'étude voté le 20 février 2008 de 4 000 000 francs (PR-473, N° PFI 043.007.02), soit un total de 48 865 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 722 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 478 000 francs destiné à une subvention d'investissement au bénéfice de la Fondation d'art dramatique pour l'acquisition de l'équipement en matériel informa-

tique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 478 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 220 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la Commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 357 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.